

*Peine capitale*

pour chaque député. Nous aurions bien besoin de la sagesse de Salomom pour nous aider à prendre une décision.

Aucune décision n'est la bonne à 100 p. 100. Nous pouvons avoir raison à 80 p. 100 ou à 90 p. 100 et il en va ainsi de toute décision. Nous devons prendre nos décisions en tenant compte de l'opinion de nos électeurs. En l'occurrence, nous devons décider si nous sommes pour ou contre le rétablissement de la peine capitale.

Il est évident qu'en prenant position, chaque député sera en désaccord avec certains de ses électeurs puisque, dans chaque circonscription, certaines personnes sont en faveur du rétablissement de la peine capitale et d'autres, contre. Comment un député peut-il représenter tout le monde à la fois? En tant que parlementaires, nous devons prendre une décision, après avoir consulté non seulement nos électeurs, mais aussi d'autres députés et d'autres groupes de personnes, et juger ce qui d'après nous sert le mieux l'intérêt de la population du Canada.

Cette question fait intervenir tout autant nos émotions que notre esprit logique. Fort heureusement, nous n'agissons pas uniquement sous le coup de nos émotions. Nous devons nous servir de notre coeur et de notre tête et nous devons toujours garder l'esprit ouvert aux arguments et aux convictions des autres. Nous devons prendre une décision réfléchie et bien pesée.

Je voterai en faveur du rétablissement de la peine capitale et j'aimerais vous expliquer pourquoi. J'estime que l'État a non seulement le droit mais le devoir de se protéger et de protéger ses citoyens. Nous livrons en quelque sorte une bataille contre le crime le plus barbare, c'est-à-dire le meurtre au premier degré, le meurtre de personnes innocentes. En tant qu'État, nous devons protéger les citoyens contre ceux qui cherchent à attenter à la vie dans notre pays.

Si une puissance étrangère envahissait notre pays, nous, particuliers, soldats, marins, hommes et femmes, n'hésiterions pas à rendre coup pour coup, à punir les envahisseurs, particulièrement ceux qui auraient tué nos compatriotes pendant l'invasion. En luttant contre l'envahisseur, nous finirions probablement par en tuer certains. L'État a pour rôle de protéger ses habitants. Il doit offrir un refuge sûr à ses citoyens. En un sens, tuer un envahisseur revient à appliquer la peine capitale et cela fait partie de la protection que l'État doit fournir. L'État doit punir l'ennemi d'avoir pris une vie dans notre pays.

Au Canada, l'ennemi est toute personne, qui, délibérément, planifie et exécute des membres innocents de notre société. L'État doit avoir le pouvoir d'exercer sa force en tant que protecteur et doit avoir le pouvoir de choisir la peine ultime pour le crime ultime, par exemple pour un meurtre au premier degré ou pour haute trahison.

Les citoyens canadiens commencent à avoir peur dans leur propre maison. Les personnes âgées ont peur de se promener seules la nuit. Beaucoup de gens cherchent à nous convaincre que cela fait partie de l'évolution des temps, que cela fait partie des réalités de la vie des années 80 et 90. Eh bien, c'est faux, et nous ne devons pas souscrire à ce genre de raisonnement. Les Canadiens devraient se sentir en sécurité, non seulement dans leur propre maison, mais dans tout le pays. C'est à nous, législateurs, qu'il incombe de veiller à leur sécurité en collaboration avec notre police et nos autres forces.

Nous devons nous intéresser davantage aux droits des victimes. Elles n'ont pas choisi d'être des victimes, mais ont été choisies par les auteurs de crimes violents. Beaucoup de personnes ont perdu la vie à la suite d'un meurtre brutal et insensé. Il devient évident que l'État ne répond pas à leurs volontés et à leur besoins essentiels, c'est-à-dire de vivre en sécurité.

Je suis du même avis que la majorité de mes électeurs. L'année dernière, j'ai effectué un sondage dans ma circonscription pour connaître leur opinion sur la question de la peine capitale. A l'époque, 81 p. 100 étaient en faveur du rétablissement de la peine capitale pour le meurtre au premier degré et pour le meurtre d'un agent de police et d'un gardien de prison. La majorité des personnes qui ont fait des commentaires sur le questionnaire ont fait état de leurs craintes et de leur horreur devant le sort tragique des victimes. Certaines ont aussi dit avoir l'impression que notre appareil judiciaire est dans une certaine mesure impotent.

Pendant les réunions tenues dans ma circonscription, j'ai entendu de nombreuses opinions sur la question de la peine capitale. Je n'ai jamais hésité à demander ce qu'ils pensaient à ceux qui s'étaient réunis. On me répète constamment que l'appareil judiciaire ne sert pas les intérêts des citoyens respectueux de la loi, mais travaille plutôt contre eux, et que nous devrions avoir la peine capitale. En règle générale, trois ou quatre personnes contre une sont en faveur du rétablissement de la peine capitale.

J'ai eu des entretiens avec des membres du clergé qui sont pour le rétablissement de la peine de mort. Lorsque je rencontre des groupes locaux, que je me rends dans des écoles ou que je rends visite à des électeurs, je demande toujours aux gens ce qu'ils pensent de la peine capitale. Ce que j'entends ne fait que renforcer ma conviction. Tout le monde n'est pas en faveur du rétablissement de la peine capitale, mais la grande majorité des gens l'est.

Dans une école secondaire dans laquelle je me suis rendu au printemps, nous avons parlé de nombreux sujets, et notamment de la peine capitale. Lorsque j'ai demandé qu'on fasse un petit sondage, deux personnes contre une étaient en faveur de la peine capitale. C'étaient des étudiants de 16 et 17 ans.

Les gens ne veulent pas vivre dans la crainte. Il ne s'agit pas vraiment de peur, mais plutôt d'un sentiment de malaise. Ce malaise tient en partie au fait que des hommes et des femmes qui ne se sont pas amendés circulent librement. A une époque où la qualité de la vie devrait être à un sommet, elle est en fait à un de ses points les plus bas. Certaines personnes commencent à avoir une mentalité d'assiégés parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité.

J'ai dit précédemment que le public en général avait l'impression que notre appareil judiciaire était impotent. J'ai un grand respect pour les avocats, les juges et la magistrature. Il reste que j'entends constamment dire que non seulement nos lois et les peines prévues sont peu sévères, mais que le public trouve qu'elles manquent de cohérence. On me dit qu'il faut resserrer les conditions de libération conditionnelle. Les peines d'emprisonnement devraient être plus longues dans le cas des criminels violents. Or, la réhabilitation est nécessaire. Une peine d'emprisonnement à vie devrait signifier qu'un criminel demeure en prison jusqu'à sa mort. Compte tenu du système